



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PRD-290
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

par 65 oui contre 4 non

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Chapitre 3 Compétences consultatives

Art. 95ter (nouveau) Objets déposés depuis plus de 5 ans

Une fois par année de législature, les propositions déposées depuis plus de cinq ans sont soumises au débat.

Certifié conforme :

La Secrétaire:


Fabienne Beaud

Le Président:


Amar Madani